

ETAT ET MONDIALISATION : RÉGULER LA DÉRÉGULATION ?

Abdennour BENANTAR

Maître de conférences, Université Paris VIII, (France)

Introduction:

Surclassée dans les préoccupations académiques et politiques par la thématique terroriste depuis les attentats du 11 septembre 2001, la mondialisation a été replacée au centre des préoccupations planétaires depuis la crise financière et économique de 2008-2009. L'une des problématiques centrales du débat que la mondialisation a suscité durant la décennie écoulée et suscite encore avec plus d'acuité, sur fond de crise mondiale, concerne la place de l'Etat. Bien que ce dernier ait réinvesti la sphère politique et sécuritaire dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, la sphère économique n'a pas été réellement touchée hormis les mesures prises pour sécher les sources financières du terrorisme et lutter contre le blanchiment d'argent.

Malgré de nombreuses crises (asiatique 1997-1998, russe 1998, latino-américaines - brésilienne 1999), les enseignements n'ont pas été tirés. Il a fallu attendre celle de 2008-2009 pour que les Etats et les organisations internationales compétentes s'interrogent sur la dérégulation. La mondialisation comme ces crises posent avec acuité la question du rôle de l'Etat, sa nature et surtout la nécessité d'une sorte de régulation de la dérégulation. Une mission qui incombe à l'Etat si les acteurs majeurs (grandes puissances influentes) le lui permettent. C'est en substance la problématique que l'on s'efforcera d'analyser dans les réflexions qui suivent à travers un retour à ce débat qui a marqué les toutes dernières années du 20^{ème} siècle et la première décennie du 21^{ème} siècle, un débat d'une actualité déconcertante. Ces réflexions partent de trois hypothèses. 1) Le rôle de l'Etat demeure central en dépit d'une prolifération d'acteurs non-étatiques, infra et supra-étatiques. 2) La mondialisation induit des effets ambivalents sur le rôle de l'Etat qui se métamorphose (érosion dans certains secteurs et renforcement dans d'autres). 3) Face aux effets pervers de la mondialisation, le retour à l'Etat est plus que jamais pressant et c'est à celui-ci qu'incombe le rôle de régulation de la dérégulation.

Dans cette contribution on s'efforcera, dans un premier temps, d'analyser les effets contradictoires de la mondialisation, se développant simultanément, qu'érodent et renforcent en même temps le rôle de l'Etat. Ce qui requière un Etat fort et efficace

pour en corriger les effets pervers Il s'agira aussi de démontrer qu'en dépit d'une certaine hégémonie néolibérale, on ne s'achemine pas vers un modèle de l'*Etat minimal* libéral mais plutôt vers celui de l'*Etat efficace* car c'est bien l'impératif de l'efficacité qui est requis en matière de gestion des biens publics. Dans un deuxième temps, on analysera la dynamique complexe qui implique divers acteurs des deux espaces interétatique et transnational en démontrant que des forces perçues comme centrifuges agissent en fait comme des forces centripètes, œuvrant pour le renforcement du rôle de l'Etat. Enfin, dans un troisième temps, on examinera la question de la régulation de la dérégulation que la récente crise internationale a posée et imposée aux acteurs majeurs (grandes puissances et organisations internationales compétentes). Ces derniers admettent désormais l'idée d'une régulation, mais plutôt pour sauver le système financier et économique international au lieu d'une de sa refonte. On peut dès lors se demander si les leçons ont réellement été tirées ? Avant d'aller plus loin, un bref rappel conceptuel quant à la notion de mondialisation s'impose.

Qu'est-ce que la mondialisation ?

Voilà une question souvent posée et à laquelle il est pourtant difficile de répondre de manière précise. C'est là toute la complexité et l'élasticité de ce terme. La mondialisation est à la fois économique, financière, culturelle, environnementale, épidémiologique... Comme le soulignent, à juste titre, Guido Bertucci et Adriana Albertini, phénomène complexe recouvrant d'importantes et diverses réalités, la mondialisation ne peut donner lieu à une définition unique. Elle peut cependant être décrite comme l'accroissement et l'intensification des flux de biens, de services, de capitaux, d'idées, d'informations et de personnes entre pays, produisant une intégration transfrontalière des activités économiques, sociales et culturelles⁽¹⁾. Pour le FMI, « la 'mondialisation' est un processus historique qui est le fruit de l'innovation humaine et du progrès technique. Elle évoque l'intégration croissante des économies dans le monde entier, au moyen surtout des courants d'échanges et des flux financiers. Ce terme évoque aussi parfois les transferts internationaux de main-d'œuvre ou de connaissances (migrations de travail ou technologiques). La mondialisation comporte enfin des dimensions culturelle, politique et environnementale... »⁽²⁾.

(1)- Guido Bertucci & Adriana Albertini, « **Globalization and the Role of the State: Challenges and Perspectives** », In: Dennis A. Rondinelli; Shabbir G. Cheema (eds.), **Reinventing Government for the Twenty-First Century. State Capacity in a Globalizing Society**, West Hartford/Connecticut: Kumarian Press, 2003, p. 1.

(2)- FMI, « **La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter ?** », **Etude thématique**, N°00/01F, 12 avril—
<http://www.imf.org/external/np/exr/ib/2000/fra/041200f.htm> (date d'accès : 11/01/2012).

La mondialisation est donc difficile à cerner et les perceptions des uns et des autres diffèrent largement. Emmanuel Glaser a bien résumé cette perception/instrumentalisation multiple : elle « est tantôt vécue comme la source de tous les maux des sociétés contemporaines, notamment dans les pays développés, tantôt utilisée comme l'alibi parfait de l'impuissance des gouvernements, tantôt au contraire idéalisée, quand elle ne devient pas une véritable idéologie. Pour certains, elle est une donnée incontestable et inévitable, ou voulue et souhaitable, mais à laquelle il faut de toute façon s'adapter pour ne pas disparaître ; pour d'autres, elle est un danger qu'il faut combattre parce qu'elle accroît les inégalités entre les pays riches et les pays pauvres comme au sein de ces pays »⁽¹⁾. En fait, la mondialisation est un processus caractérisé par son idéologie libérale, son libre-échangeisme, et certains de ses idées-forces tel que le déclin de l'Etat⁽²⁾. Cela nous amène à l'idée de sa construction, politique, économique et historique, ce qui questionne donc son caractère incontournable ou du moins non rectifiable. A l'instar des régimes politiques et des systèmes économiques, la mondialisation est « une construction » ayant pour matrice le capitalisme et les gouvernants des puissances majeures⁽³⁾.

Ere post-internationale ou mondiale : prolifération des acteurs non-étatiques

Les acteurs non-étatiques n'ont cessé de s'affirmer. Leur prolifération a fini par brouiller et effriter les frontières entre l'interne et l'externe et par concurrencer l'Etat. Cela a induit une remise en cause du terme *international* qui n'est plus valable, selon James Rosenau, pour des politiques qui ne sont pas du tout internationales, sauf s'il s'agit de relations gouvernement à gouvernement. Quant à l'expression *relations internationales*, elle est également dépassée en raison de la croissance des interactions d'origine non-étatique. Rosenau propose de lui substituer celle de *politique post-internationale* qu'il utilise aussi pour faire référence aux peuples, aux biens et aux idées traversant les frontières nationales. Il distingue le monde centré sur l'Etat (*state-centric world*), où l'Etat est le principal acteur, du monde multicentré (*multi-centric world*) où les acteurs non-étatiques sont omniprésents⁽⁴⁾.

La typologie suggérée par Ali Kazancigil rejoint celle proposée par Rosenau, même s'elle est essentiellement fondée sur une perspective économique. Kazancigil distingue l'espace interétatique de l'espace transnational. Le premier est composé d'Etats et d'organisations internationales gouvernementales (OIG), créées et

(1)- Emmanuel Glaser, *Le nouvel ordre international*, Paris: Hachette Littératures, 1998, p. 201.

(2)- Pierre Hassner, *La terreur et l'empire : la violence et la paix II*, Paris: Editions du Seuil, 2003, p. 227.

(3)- Ali Kazancigil, *La gouvernance : pour ou contre le politique ?* Paris: Armand Colin, 2010, p. 168.

(4)- James N. Rosenau, *Turbulence in World Politics: a Theory of Change and Continuity*, Princeton: Princeton University Press, 1991, pp. 5-6, 35.

contrôlées par les Etats et est traversé par des clivages interétatiques et inter-organisationnelles : les logiques opposées de l'OMC et de la Banque mondiale, d'une part, et des agences de l'ONU de l'autre. Quant à l'espace transnational, beaucoup plus récent, il est composé d'acteurs non-étatiques (ONG, multinationales...). Ses principales caractéristiques sont l'extrême hétérogénéité de ses acteurs, les problèmes de représentativité – légitimité –, l'inégalité en matière de ressources et de capacités... Il est, à l'instar du premier, traversé par des logiques opposées entre les entreprises transnationales d'une part et des ONG de l'autre. Pour les entreprises transnationales, la primauté est aux intérêts privés sur l'intérêt public, alors que pour les autres acteurs, ONG notamment, c'est l'intérêt public qui doit passer avant les intérêts privés. Les deux espaces sont donc travaillés par des fractures propres⁽¹⁾. Il convient de souligner qu'il y a une certaine convergence de préoccupations et d'intérêts de certains acteurs des deux espaces, notamment entre les agences de l'ONU – espace interétatique– et des ONG et des mouvements sociaux – espace transnational (on y reviendra).

Ces acteurs non-étatiques comme les ONG « basées sur des intérêts partagés plutôt que sur des similarités géopolitiques », ayant proliféré à la fin du siècle dernier, existaient auparavant, mais la nouveauté réside dans leur multiplication et dans leur influence croissante. Au début du 21^{ème} siècle, l'ONU a recensé environ 30 000 ONG opérant à l'échelle mondiale, dont certaines sont désormais conviées à des réunions internationales (conférence de l'ONU sur le financement pour le développement, sommet mondial sur le développement durable...)⁽²⁾. Elles sont devenues une force influente et tentent de rectifier la trajectoire de la globalisation. L'irruption de ces forces non-étatiques est facilitée et renforcée par l'extension des nouvelles technologies de l'information. En dernière analyse, l'adjectif *international* est plus que jamais inapproprié pour qualifier la scène mondiale de nos jours.

Mondialisation : érosion et besoin du rôle de l'Etat

Le marché s'est développé au détriment de l'autorité de l'Etat dont le rôle se transforme au fur et à mesure de l'affirmation d'autres acteurs infra (acteurs locaux) et supra-étatiques. Hedley Bull avait remarqué, dès 1977, ce transfert de l'autorité *vers le haut* en faveur des acteurs supranationaux et *vers le bas* au profit d'acteurs infranationaux. La mondialisation va donc de pair avec la redéfinition du rôle de l'Etat comme acteur central du système international⁽³⁾. En ce sens, la configuration

(1)- Kazancigil, *Op.Cit.*, pp. 174-178.

(2)- Bertucci&Albertini, *Op.Cit.*, p. 5.

(3)- Richard Higgott, « Mondialisation et gouvernance : l'émergence du niveau régional », *Politique étrangère*, N°2, été 1997, p. 279.

économique et politique mondiale constitue une mise en concurrence de l'Etat par d'autres acteurs publics (organisations supranationales, régions...) et privées (multinationales, ONG...)⁽¹⁾.

La complexité des échanges mondiaux et la nature transnationale des questions contemporaines ont conduit des spécialistes à prédire la « fin de l'autorité nationale de l'Etat ». Certains arguent que l'Etat peut, peut-être, seulement s'adapter à la mondialisation, mais il n'a pas de rôle actif sur elle. Mais en dépit des inquiétudes concernant la perte de sa souveraineté, l'Etat demeure l'acteur clé. Croire que l'émergence d'une société civile mondiale, la croissance du commerce transfrontalier, les flux de finances et d'investissements vont faire de l'Etat-nation un anachronisme est une vision erronée. Sur la scène internationale, une coopération étroite et une action concertée des Etats constituent un exercice de souveraineté. Une telle action concertée n'affaiblit pas nécessairement les Etats, plutôt elle les renforce en créant un environnement international plus stable et en leur donnant une plus grande portée pour développer leurs divers échanges. Puisque les marchés ne sont ni stables, ni équitables, un réel multilatéralisme est nécessaire pour éviter que la mondialisation ne conduise à des crises. La mondialisation libérale a besoin de l'Etat car seul l'Etat peut garantir le respect des droits de l'homme et de la justice, promouvoir – avec d'autres acteurs – le bien-être national, et protéger l'intérêt général. Son rôle est aussi fondamental dans la mise en place d'arrangements multilatéraux intergouvernementaux⁽²⁾.

La mondialisation affecte donc l'Etat de manière contradictoire : elle renforce *et* affaiblit le rôle de l'Etat, favorise *et* menace les cultures locales, contribue aux exacerbations religieuses et nationalistes *et* menace les particularismes locaux. Ainsi, elle contribue au développement simultané de tensions diverses : « fragmentation-intégration, localisation-globalisation, décentralisation-centralisation »⁽³⁾. Elle crée à la fois des opportunités et engendre des coûts. C'est pourquoi, elle ne devrait être ni diabolisée, ni sanctifiée, ni servir de bouc émissaire aux problèmes majeurs affectant le monde⁽⁴⁾.

Il convient de souligner à ce propos que la mondialisation est, généralement, plus voulue que subie par les Etats. Selon un rapport de l'ONU, « la mondialisation n'est pas un processus spontané, mais découle de décisions délibérées des gouvernements. La mondialisation économique, à savoir l'intégration transfrontalière croissante de

(1)- Jean-Marc Siroën, « **L'Etat-nation survivra-t-il à la mondialisation ?** », — <http://www.dauphine.fr/siroen/epi.pdf> (date d'accès: 12/01/2012), p. 1.

(2)- Bertucci&Albertini, *Op.Cit.*, pp. 9-10.

(3)- Stephen J. Flanagan, « **Meeting the Challenges of the Global Century** », *In* : Kugler, R ; Frost, E (eds.), *The Global Century : Globalization and National Security*, Washington: The Institute for National Strategic Studies, 2001, pp. 12, 15.

(4)- Bertucci & Albertini, *Op.Cit.*, p. 1.

systèmes économiques à base nationale, est la résultante de décisions politiques en termes de libéralisation des marchés et du progrès technologique »⁽¹⁾. Les efforts des Etats à soutenir le libre commerce et à encourager la réduction des barrières ont permis de mettre sur pied un système multilatéral du commerce que représente l'OMC. Ces efforts ainsi que ce système ont non seulement permis de réduire les barrières face au commerce des biens mais aussi de procéder à la libéralisation des services et des flux de capitaux. La mondialisation économique n'est donc pas « une force aveugle ». Ce sont bien les gouvernements qui mettent en place ses politiques et ses règles. Elle découle donc de décisions politiques prises par des Etats pour permettre au marché global d'opérer. Aussi, il convient de souligner l'*origine politique* de la mondialisation économique afin d'éviter de voir dans ce phénomène une force fatale contre laquelle peu de choses peut être entrepris. En fait, la vraie question est de savoir quels sont les pays qui mettent en place les règles, qui les favorisent et comment influencent-ils l'élaboration de décision en matière internationale. Certains pays n'ont pas assez de prise sur l'établissement de l'agenda économique et politique international. Le déséquilibre des forces interétatiques se reflète dans les institutions internationales puisque la mondialisation est façonnée par des règles établies par les puissants Etats, ne favorisant pas nécessairement les pays en développement et en transition⁽²⁾. La prolifération des acteurs non-étatiques et leur montée en puissance sur la scène mondiale affectent ce modèle de la globalisation. Ces acteurs ont bien saisi cette nuance, une mondialisation voulue plus que subie, et militent pour sa régulation.

Mouvements sociaux, contestation planétaire et altermondialisme

Plus mondialisation prend de l'ampleur et son rythme s'accélère, plus la mobilisation contre ses orientations s'amplifie. Mais c'est une contestation des politiques poursuivies par la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, l'OCDE car les mouvements de contestation s'opposent à la philosophie de ces institutions et aux politiques (libéralisation des économies et des échanges, rétrécissement du secteur public en faveur du secteur privé, non régulation, loi du marché...) qu'elles imposent. Ils appellent à une « autre mondialisation » ; à une reprise en main du politique par rapport à l'économique et au primat de l'intérêt général sur les intérêts

(1)- UN- Economic and Social Council, « **Work of the Group of Experts on the United Nations Programme in Public Administration and Finances at its fifteenth Meeting** », **Report of the Secretary-General**, United Nations Economic and Social Council, 2000, E/2000/66, 14 June 2006, —
<http://www.un.org/documents/ecosoc/docs/2000/e2000-66.pdf> (date d'accès: 10/01/2012), pp. 14-15.

(2)- Bertucci & Alberti, *Op.Cit.*, p. 2.

privés⁽¹⁾. Cette dynamique sociétale planétaire constitue paradoxalement un aspect de la mondialisation. C'est bien la globalisation de la technologie qui a contribué à l'explosion de la croissance de l'échange d'information via Internet et au développement d'opportunités d'éducation et de réseaux sociaux transnationaux. Cela a permis aux citoyens d'être en contact permanent, et donc de partager leurs points de vue, d'exprimer leurs demandes et d'accroître leur influence en général. Les mobilisations *anti-sommets* internationaux sont des exemples de « ces nouvelles formes de mouvements transnationaux organisés et de la mondialisation elle-même »⁽²⁾.

Les mouvements de contestation globale ne visent pas la mondialisation en tant que telle mais ses aspects négatifs ; l'exclusion de la majorité de l'humanité du cycle de redistribution des richesses mondiales. De plus, ces mouvements eux-mêmes ont pu s'exprimer grâce justement à la mondialisation. Ils dénoncent le « fondamentalisme libéral », qui veut mettre au-dessus des lois les mécanismes du marché au détriment de l'aspect social, et cherchent à corriger et à atténuer les effets pervers de la mondialisation, tout en évitant le repli étatique. Ils ne visent pas non plus l'Etat : ils vont au-delà de la souveraineté étatique pour dénoncer les méfaits de la mondialisation et appeler à une redéfinition du rôle de l'Etat, non pas pour réduire celui-ci à une forme minimale, mais, au contraire, pour le rendre plus apte et plus efficace à agir face et sur la globalisation. Ces forces centrifuges, qui tendent à s'éloigner du centre étatique, sont en réalité des forces centripètes. Aussi inséré soit-il dans la mondialisation, ce *mouvement citoyen mondial* se forge et évolue dans une perspective étatique.

L'altermondialisation ou l'altermondialisme est né de cette dynamique contestataire globale. Il s'agit d'un mouvement associatif et citoyen qui œuvre pour une mondialisation maîtrisée et revendique certaines valeurs fondamentales (démocratie, justice économique et sociale, préservation de l'environnement...). C'est un mouvement très hétérogène composé d'une multitude de mouvements et associations de divers horizons. Puisqu'un déficit global exige une réponse globale, ce mouvement se mobilise collectivement et travaille en réseaux transnationaux. C'est lors des grandes manifestations à l'occasion de la conférence de l'OMC à Seattle (1999) qu'il a pris réellement forme et s'est mondialisé. La suite des événements (mobilisation lors de sommets internationaux – G8, OMC, FMI, Forum de Davos, G20 – et les contre-sommets associatifs les forums sociaux mondiaux) ont confirmé l'irruption de cet acteur sur la scène mondiale.

(1)- Yahia El Yahiaoui, « **A propos de la globalisation de la contestation de la mondialisation** », *Fikr wa Naqd* Vol. 5, N°45, janvier 2002, pp. 17, 19-21.

(2)- Bertucci & Alberti, *Op.Cit.*, pp. 4-5.

Véritable plateforme représentant les populations qui souffrent de la mondialisation néolibérale, le Forum social mondial a vu le jour à l'occasion de son sommet fondateur de Porto Alegre (Brésil) en 2002. Il est devenu depuis un grand animateur et fédérateur du mouvement altermondialiste. C'est dans le cadre de ce Forum que l'espace transnational associatif a développé une réflexion collective en vue de repenser la mondialisation et de faire des propositions pour une mondialisation alternative. Ce forum et ses acteurs ont pris de l'importance sur la scène mondiale. Ils ont un important impact médiatique et jouissent de la sympathie de larges secteurs des opinions publiques de part le monde. Ce qui a contraint les Etats et les grands intérêts économiques monopolisant la gestion de la globalisation, à prendre au sérieux les idées et les actions des acteurs altermondialistes⁽¹⁾.

L'altermondialisme porte un certain nombre de revendications : modification des règles des grandes instances internationales, suppression de la dette des pays pauvres, prélèvement de taxes sur les transactions financières, développement du commerce équitable, préservation des ressources naturelles via un développement durable, exclusion de certains secteurs (agriculture, éducation, santé et services sociaux) des négociations de libéralisation de l'OMC... Certaines de ces revendications sont aussi portées et soutenues par certains grands pays ou par des organisations internationales. Le développement durable, la santé publique et la diversité culturelle sont des préoccupations essentielles de certaines agences spécialisées de l'ONU, et même de l'organisation mondiale en général. Des notions comme celle du développement durable ou encore celle de la sécurité humaine, théorisées notamment par des agences de l'ONU, mettent l'accent sur de nombreuses questions à l'origine de la mobilisation altermondialiste. Les questions considérées par le PNUD comme étant le fondement de la « sécurité humaine », sont au cœur de l'agenda altermondialiste. Cela comprend la préservation de la dignité humaine et la satisfaction des différents besoins de l'homme. Le développement économique durable, le respect des droits fondamentaux, l'Etat de droit, la bonne gouvernance, la justice sociale sont les principaux moyens pour y parvenir. La sécurité humaine a plusieurs déclinaisons : économique (revenu minimum garanti) ; alimentaire (accès à la nourriture) ; sanitaire (accès aux soins) ; environnementale (accès à l'eau potable, à l'air propre et à des terres non dégradées) ; personnelle (sécurité face à la violence et aux menaces) ; communautaire (préservation de l'identité culturelle) ; politique (protection des libertés et des droits humains)⁽²⁾. Ces différentes déclinaisons sont le *leitmotiv* de l'altermondialisme qui partage ainsi l'analyse du PNUD : la nécessité de

(1)-Kazancigil, *op.cit.*, p. 179.

(2)- UNDP, "**Human Development Report 1994: New Dimension of Human Security**", New York: UNDP, 1994, pp. 22-25.

mettre l'économie au service de l'homme (citoyen) et de son environnement naturel. Ils sont donc pour une régulation publique.

Les mouvements altermondialistes sont peut-être parvenus à infléchir la politique ou du moins le discours des institutions tels que le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, puisque au sein même de ces milieux favorables à la mondialisation dérégulée, l'idée de la maîtriser fait son chemin⁽¹⁾. Certains objectifs altermondialistes sont désormais une réalité. C'est le cas notamment du commerce équitable qui s'est développé un peu partout. Et c'est la mondialisation qui lui a permis de se développer. Ainsi, un effet négatif de la globalisation est, en partie, neutralisé grâce à l'usage de la dynamique de la mondialisation autrement.

Ainsi, grâce à leur activisme et propositions, les acteurs altermondialistes (ONG, mouvements sociaux et Forum social mondial) ont obtenu quelques résultats. Certes, leurs propositions phares (régulation alternative, un système de taxation global, annulation des dettes des pays les moins développés, sauvegarde des services publics...), n'ont pas été admises dans l'immédiat, par les acteurs majeurs de la globalisation mais elles ont acquis une forte légitimité. Concrètement, ils ont obtenu des résultats sur trois dossiers majeurs : production de médicaments à bas prix dans les pays en développement ; la création d'une taxe globale est reprise par les politiques ; annulation par le G8 des dettes multilatérales des pays les plus endettés ; augmentation de l'aide publique au développement en faveur des pays africains⁽²⁾. Depuis peu, certaines puissances se montrent favorables à la mise en place de la « taxe Tobin » alors qu'elles y étaient auparavant farouchement opposées.

Le mouvement altermondialiste connaît pourtant un certain déclin qui trouve son explication dans plusieurs facteurs. D'abord, la reconnaissance et l'adoption de certains de ses thèmes mobilisateurs par de grandes instances internationales et par des Etats ne justifie plus la mobilisation autour de ces thèmes. Ensuite, la crise financière et économique a démontré les méfaits d'un système dénoncés par les altermondialistes. Enfin, l'émergence d'autres types de mouvements et formes de protestation et de mobilisation. Il s'agit notamment de mouvements sociaux et démocratiques, certes moins structurés que les ONGU et forums altermondialistes mais pas moins visibles et mobilisateurs. C'est le cas notamment des mouvements d'« indignés » comme c'est le cas en Espagne ou encore en Israël. Mais à la différence des altermondialistes qui partent du mondial pour agir sur le local, les « indignés » partent du local tout en ayant une perspective mondiale car ce qu'ils remettent en cause ce n'est pas seulement la légitimité des instances nationales, aussi démocratiques soient-elles, mais aussi celle des instances internationales. Les

(1)-Hassner, *Op.Cit.*, pp. 227-228.

(2)-Kazancigil, *Op.Cit.*, p. 181.

mouvements d'« indignés » agissent et évoluent dans une perspective étatique, mais compte tenu de la globalisation ils agissent aussi dans une perspective mondiale. L'usage massif des réseaux sociaux sur le web, leur permet une plus grande capacité de mobilisation et une indépendance en termes médiatiques. En effet, à l'instar des acteurs des révoltes démocratiques arabes, les « indignés » sont eux-mêmes des relais et des producteurs d'images et d'information de leur propre mobilisation.

Globalisation de l'exclusion : retour à l'Etat

Puisque le processus d'exclusion est à l'œuvre aussi bien au Nord qu'au Sud, la mondialisation de l'exclusion a accéléré la montée de la « société civile mondiale » qui défend à la fois des préoccupations des pays en développement (endettement, pauvreté...) et des pays développés (croissance des inégalités, recul de la protection sociale et des lois protégeant les salariés...). C'est cette jonction des intérêts des sociétés du Nord et du Sud qui explique la forte mobilisation sociale planétaire contre l'ultralibéralisme et la mondialisation sans régulation.

Certes l'Etat est contraint par la mondialisation à se *replier*, mais eu égard à cette exclusion son retrait n'apparaît pas évident en matière de dépenses publiques. De plus, sa légitimité repose notamment sur la préservation d'une homogénéité qui, à son tour, renforce cette même légitimité, en sauvegardant les systèmes de redistribution sociale. Cet impératif d'homogénéité est destiné à limiter les inégalités, à l'origine de fractionnements au sein des Etats. Compte tenu de la montée de l'insécurité intérieure et des inégalités et la fragmentation des sociétés, l'enjeu se situe à l'intérieur des frontières nationales et implique évidemment des risques d'instabilité politique. En ce sens, la mondialisation ne condamne pas vraiment l'Etat-nation, mais redéfinit ses contours et ses fonctions. Ce dernier n'a pas de substitut quant à certaines de ses fonctions : préserver la stabilité et la sécurité interne et garantir l'homogénéité sociale. Son rôle est d'autant plus indispensable que la mondialisation exacerbe l'hétérogénéité. Aussi, « l'Etat-nation survivra à la mondialisation tant que » cette dernière « affirmera son besoin d'Etat pour en compenser certains effets ». Dans cette perspective, deux pistes peuvent être envisagées : soit la mondialisation permet aux Etats de sauvegarder « une certaine homogénéité sociale » permettant ainsi au processus de se poursuivre ; soit elle ne leur permet pas, compte tenu notamment de la concurrence fiscale qui limite les actions des Etats en la matière, et dans ce cas la mondialisation fera face à des conflits intra-étatiques⁽¹⁾, de nature sociale. Or, l'instabilité politique n'est propice ni au marché, ni à la mondialisation (exceptée celle du crime). Il est donc fort à parier que la première piste sera

(1)- Siroën, *Op.Cit.*, p. 14.

privilegiée d'autant plus que le phénomène de l'exclusion globale est une menace à la mondialisation qui a besoin de stabilité (politique, économique et sociale) pour progresser.

Vers un rôle plus régulateur de l'Etat ?

Les appels à « plus d'Etat » se multiplient à mesure qu'apparaissent de nouveaux défis de la mondialisation. La Banque mondiale, par exemple, a consacré la vingtième édition de son rapport annuel à l'Etat. Selon elle, les marchés ne peuvent se développer en l'absence d'un Etat efficace et crédible, d'où la nécessité de restaurer le rôle de l'Etat « pas en tant qu'intervenant direct mais comme partenaire, catalyseur et promoteur de la croissance ». La relation Etat-marché est ainsi articulée : « les pays ont besoin des marchés pour se développer, mais ils ont besoin d'institutions publiques performantes pour développer leurs marchés ». Un *juste milieu* est préconisé entre l'interventionnisme et le retrait : les Etats ne doivent pas s'ingérer trop dans la vie économique, mais il ne faut pas qu'ils se désengagent des services principaux. L'expérience de l'Asie de l'Est, des Etats-Unis et de l'Europe démontre, selon la Banque mondiale, que le développement a souvent exigé une forte intervention de l'Etat. En l'absence d'un « Etat efficace » il ne peut y avoir « de développement économique et social durable ». Et seul l'Etat peut agir sur les réglementations, les politiques économiques, les services sociaux et les infrastructures, la protection de la population vulnérable et de l'environnement. La Banque mondiale se montre même soucieuse de la légitimité : un « Etat qui se veut efficace doit représenter tous les citoyens »⁽¹⁾.

De son côté, le FMI, partant du postulat/constat, que les économies ouvertes et intégrées à l'économie mondiale sont celles qui comptent moins de pauvres, reconnaît un certain rôle politique dans la sphère de la mondialisation. « Le marché favorise l'efficacité grâce à la concurrence et à la division du travail » et « grâce à la mondialisation des marchés, il est possible de tirer parti de marchés plus nombreux et plus vastes dans le monde » et avoir donc « accès à davantage de capitaux et de ressources technologiques ». Mais « les marchés ne garantissent pas nécessairement que cette efficacité accrue profite à tous. Les pays doivent être prêts à lancer les politiques indispensables et, dans le cas des plus pauvres, ils peuvent pour ce faire avoir besoin de l'appui de la communauté internationale »⁽²⁾. La crise asiatique 1997-1998 a d'ailleurs révélé la fragilité des marchés et signalé l'urgence d'une révision des rapports Etat-marché. Mais la leçon n'a pas été retenue par les chantres du

(1)- Banque mondiale, « *Rapport sur le développement dans le monde 1997 : l'Etat dans un monde en mutation* », Washington: Banque mondiale, juin 1997, pp. 1, 6, 36-42, 59-68.

(2)- FMI, « *La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter ?* », *Op.Cit.*

néolibéralisme et la mondialisation dérégulée comme en attestent les crises russe en 1998⁽¹⁾, latino-américaines en 1999, ou encore la crise des *subprimes* en 2008⁽²⁾ partie des Etats-Unis pour gagner l'Europe... Et à chaque crise on fait le même constat que l'on peut très bien reprendre pour les crises qui suivent. Un constat que résume Jacques Sapir, en évoquant la crise russe, en ces termes : « La crise financière russe d'août 1998, survenant entre la crise asiatique et la dévaluation du réal brésilien de janvier 1999, a provoqué une remise en cause de nombreuses certitudes. Elle témoigne que les comportements spéculatifs les plus destructeurs des agents financiers ne peuvent se déployer totalement qu'en raison d'un effondrement de l'Etat [et] que les marchés ont besoin d'un État auquel ils ne peuvent se substituer. Elle a aussi été le moment d'une prise de conscience des dynamiques d'une économie financière globalisée (...), conduisant à une relecture critique des politiques préconisées durant les années 90 et à une mise en cause directe du FMI et de son action »⁽³⁾.

Ces crises successives montrent que l'on n'a toujours pas trouvé une bonne articulation entre l'Etat et le marché, entre la dérégulation et la régulation. Cette incapacité à penser la (dé)régulation s'explique par des positionnements idéologiques des acteurs majeurs, mais aussi par le rapport ambivalent que le marché entretient avec l'Etat. Ce lien ambigu est bien analysé par Kazancigil : « le marché est intimement lié à l'Etat, avec lequel il a des rapports ambigus. D'une part, il est structuré par des règles édictées par le pouvoir souverain et il a en permanence besoin de son aide, à la fois pour fonctionner et, en cas de crise grave, survivre, comme on l'a constaté une fois de plus, en 2008. De l'autre, il cherche en permanence à éviter la réglementation publique »⁽⁴⁾.

En fait, la mondialisation oblige les Etats à corriger les déséquilibres résultant du fonctionnement des mécanismes du marché et leur assigne une fonction sociale. Le rapport de l'ONU, cité plus haut, a émis quelques remarques pertinentes quant au rôle de l'Etat : « *a*) le rôle de l'Etat en matière d'établissement du cadre législatif et réglementaire a été sous-estimé ; *b*) la nécessité de pallier les lacunes du marché par des politiques redistributives a été ignorée, ce qui a conduit à des inégalités croissantes ; *c*) l'importance des systèmes de sécurité et de protection sociale en tant que fonctions essentielles de l'Etat a été sous-estimée ; et *d*) le rôle de l'Etat en tant qu'institution de gouvernance économique a été négligé : s'il y a une mutation vers un rôle plus régulateur de l'Etat, tout ne peut être organisé au moyen du marché ».

(1)- Jacques Sapir, « **La crise financière russe comme révélateur des carences de la transition libérale** », *Diogène*, Vol.2, N°194, 2001, pp. 119-132.

(2)- Etienne Perrot, « **'Subprimes' : la morale de l'histoire** », *Etudes*, Tome 409, N°10, 2008, pp. 317-326.

(3)- Sapir, *Op.Cit.*, p. 119.

(4)-Kazancigil, *Op.Cit.*, p. 56.

Les résultats des réformes entreprises dans les économies en transition et celles en développement ont réaffirmé l'importance du rôle de l'Etat en matière de gouvernance économique. Aussi, « loin de représenter deux forces antagonistes, des marchés solides et des Etats forts sont vraiment complémentaires et sont des conditions nécessaires à la prospérité et à la justice sociale ». Toujours selon le même rapport, seul un Etat fort peut protéger les groupes « vulnérables de la société, combattre l'exclusion sociale de groupes minoritaires et assurer une distribution plus équitable des ressources (...) La mondialisation n'est pas une panacée. Elle implique beaucoup de contraintes mais offre aussi des opportunités, qui, comme l'expérience le montre, ne sont pas répartis équitablement à travers le monde »⁽¹⁾. Cela pose évidemment la question de la nature de l'Etat. Un Etat démocratique fort est requis pour redistribuer les bénéfices de la mondialisation et minimiser les coûts que certaines couches de la population peuvent supporter⁽²⁾. Toutefois, la crise actuelle qui frappe l'Europe, et tout particulièrement la zone euro, montre une certaine incapacité des démocraties à protéger les couches sociales les plus vulnérables.

Il revient donc à l'Etat d'assumer les fonctions d'allocation, de redistribution de richesses et d'assurance qui ne peuvent ou qui n'incombent pas au marché. Dans la société, chaque agent se préoccupe de ses propres intérêts et c'est à l'Etat qu'il revient de se soucier de ceux de l'ensemble de la collectivité. « En ce sens », écrit Jean Pisani-Ferry, « la mondialisation n'implique aucune convergence vers un modèle libéral d'Etat minimal. Au contraire, elle pourrait paradoxalement induire un renforcement des fonctions publiques. La mondialisation soumet aussi les Etats à la contrainte d'efficacité et leur impose une définition précise de leur mode de faire [...] Loin d'être une charge improductive, les dépenses publiques en infrastructures ou en formation peuvent être un facteur de croissance et de compétitivité. Elles peuvent cependant tout aussi bien être un handicap si leur allocation est mauvaise. Il y a donc, non pas une fatalité de l'Etat minimal, mais une obligation de l'Etat efficace »⁽³⁾. En redéfinissant les fonctions de l'Etat, la mondialisation n'a pas conduit et il est peu probable qu'elle conduise à un Etat libéral minimal⁽⁴⁾.

Mais cet impératif d'efficacité n'est pas le même que celui prôné par le néolibéralisme qui est lui motivé par la rentabilité. En effet, tout ne peut être

(1)- UN- Economic and Social Council, *Op.Cit.*, pp. 7-8, 14-15, 17.

(2)- Bertucci & Albertini, *Op.Cit.*, p. 11.

(3)- Jean Pisani-Ferry, « **Mondialisation : vrais et faux débats** », *Commentaire* Vol. 20, N°77, printemps 1997, p. 35.

(4)- La notion d'*Etat minimal* a été notamment développée par les théoriciens du libéralisme le plus dur comme Robert Nozick, pour qui l'Etat minimal se limite à des fonctions de protection contre la force, le vol, la fraude et de garantie des contrats. Un Etat plus étendu enfreindra, selon lui, les droits des personnes. L'Etat minimal est donc celui qui se limite à la protection des droits naturels des individus.

approché sous l'angle de la rentabilité, les services sociaux ou la culture ne peuvent être appréhendés de la sorte car cela revient à les transformer en biens marchands. Mais force est de constater que la logique néolibérale a gagné du terrain dans ce domaine puisque l'action publique est davantage menée selon des logiques d'efficacité plutôt que de distribution. Cela s'est opéré sous la pression de la logique néolibérale dominante qui « assimile le secteur public au monde des affaires et privilégie l'efficacité technique de l'action publique, la réduisant à des choix rationnels sans prendre en compte les conditions de sa légitimité politique »⁽¹⁾. Toutefois, les crises successives du marché exigeant l'intervention de l'Etat pour sauver le système de la faillite montrent les limites du néolibéralisme et la logique d'*efficacité* qu'il prône.

De ce qui précède, on peut dire que les questions du *retrait*, du *déclin* ou encore de *la fin* de l'Etat sont à reformuler car ce qui est à l'œuvre aujourd'hui ce n'est pas *la fin* de l'Etat, mais celle d'une forme particulière de l'Etat qu'ont connue les démocraties occidentales durant le dernier demi-siècle⁽²⁾. L'Etat du 21^{ème} siècle différera donc de celui que l'on a connu par le passé, et s'écartera du modèle de l'Etat-providence, mais il est imprudent de le concevoir comme étant un « Etat minimal ». C'est l'efficacité qui est désormais requise comme un « attribut essentiel de la bonne gouvernance ». Si l'Etat-providence a conduit dans certains cas au progrès économique et social, il a, en revanche, conduit dans d'autres à la dette publique et à la mauvaise utilisation de ressources de la nation. Mais l'Etat minimal, caractérisé par un petit gouvernement, une dérégulation, une privatisation et un passage du secteur public au privé, n'a pas été dans certains cas suffisant pour stimuler ou soutenir un développement humain durable. Aussi, les réformes économiques ont-elles besoin d'être complétées par de meilleures politiques sociales. Il revient donc à l'Etat de garantir les services sociaux. La question des effets de la mondialisation sur la capacité de l'Etat à assurer de tels services a ainsi été au centre des débats, mais il est clair que les pays ayant un taux d'ouverture économique élevé sont aussi ceux où les dépenses sociales sont élevées (pays nordiques, Autriche...). Les économies ouvertes à la globalisation n'impliquent donc pas des dépenses sociales de bas niveau. Evidemment, un niveau élevé de protection sociale peut être nécessaire dans certains pays plus exposés aux risques extérieurs ou devant subir un ajustement structurel⁽³⁾.

(1)-Kazancigil, *Op.Cit.*, p. 73.

(2)-Higgott, *Op.Cit.*, pp. 287-288.

(3)- Bertucci&Albertini, *Op.Cit.*, pp. 11-16.

Crise internationale : l'Etat comme régulateur de la dérégulation

Les gouvernements des acteurs majeurs ont fait en sorte que la mondialisation s'émancipe de toute régulation sociale, or une telle régulation est requise pour tout ordre public, qu'il soit étatique ou transnational. La crise de 2008-2009 a montré que sans une régulation publique mondiale, la globalisation devient un « processus instable et nuisible à la société, à l'environnement, et même à la pérennité du capitalisme qui en est pourtant le principal bénéficiaire »⁽¹⁾. Cette crise a remis en cause la dérégulation et mis en exergue l'incapacité des marchés à s'organiser et surtout leur capacité de nuisance pour l'économie mondiale. D'où donc la nécessité de (re)penser la régulation étatique de la dérégulation. Ainsi, plus le processus de mondialisation s'accélère, donnant l'impression d'une paralysie de l'Etat, plus le besoin d'Etat se fait davantage sentir. Son rôle régulateur est désormais reconnu et s'est notamment axé, suite à cette crise, sur le contrôle des marchés financiers et du système bancaire. L'Etat a été à l'origine de la dérégulation, perçue alors comme une vertu économique, et le voilà aujourd'hui encore à l'origine de sa régulation. Cela confirme ce que l'on a avancé plus haut : la mondialisation est plus voulue par les Etats que subie et leur capacité d'action demeure non seulement importante mais surtout nécessaire pour l'évolution de la mondialisation.

Toutefois, cette prise de conscience quant à la nécessité de la régulation de la dérégulation est biaisée. D'abord, parce qu'il « n'existe pas de consensus en faveur de la régulation de la globalisation »⁽²⁾. Ensuite, parce que les acteurs majeurs s'accordent à dire que l'Etat doit intervenir *juste* pour sauver le système financier et économique international, non pas pour le changer. Or, sauver le système sans s'attaquer aux sources du problème, revient à laisser la porte ouverte à de nouvelles crises... C'est une gestion et non une résolution du problème.

En effet, les différentes réunions du G20, créée à cet effet, ont préconisé des mesures pour réguler et contrôler le système financier mondial (fonds spéculatifs, marchés des produits dérivés, paradis fiscaux...). Mais ces mesures ne reflètent pas un dispositif de refonte du système. Malgré leur portée limitée, elles ne sont pas susceptibles d'être appliquées réellement faute de volonté politique. La logique qui anime les acteurs influents du G20 ne consiste pas à changer la mondialisation néolibérale mais à veiller à sa pérennité en la protégeant aussi de ses propres excès. Ainsi, lorsque le système est sauvé grâce à l'argent du contribuable, on renoue avec les mêmes pratiques de prise de risques spéculatifs et de rémunérations démesurées. C'est bien ce qui s'est produit en 2009⁽³⁾ avec l'intervention des Etats en utilisant

(1)-Kazancigil, *Op.Cit.*, pp. 168, 170.

(2)-*Ibid.*, p. 171.

(3)- *Ibid.*, pp. 171-172.

l'argent public pour sauver les banques sans exiger de réelles contreparties pour éviter que la crise ne se reproduise. Cela revient, affirment certains, à « socialiser les pertes » et à continuer à « privatiser les profits ».

Si un consensus a émergé au sein du G20 sur le principe d'une *re-régulation* du système financier international, les divergences persistent, entre ses Etats membres, sur la manière de sa mise en œuvre. Et faute d'avancées concrètes en la matière, c'est bien la légitimité, déjà faible, du G20 qui sera réellement mise en cause⁽¹⁾. Le problème n'est donc pas autant de faire admettre la nécessité de la régulation, mais de concrétiser les mesures de régulation. Il faut rappeler que c'est bien la dérégulation voulue par les Etats et la privatisation des instruments de contrôle qui ont grandement contribué à la crise de 2008-2009. Des biens publics comme les pensions de retraite ont été transformés en biens marchands (assujettissement de l'intérêt général à des intérêts privés). De plus, les Etats ont permis, dans les années 1990, aux banques de faire de la titrisation (diviser des dettes à risque en parts et les vendre sous forme de contrats), ce qui a contribué à cette crise. Ces instruments spéculatifs ne pouvaient être juridiquement contrôlés et évalués par des autorités financières indépendantes car cette mission avait été confiée à des agences de notation privées. Or, celles-ci ne peuvent réellement contrôler des clients qui les payent⁽²⁾.

L'Etat comme pivot de la mondialisation

Les compétences de l'Etat sont grignotées de partout : transfert de certaines compétences vers des autorités locales (décentralisation) et vers des structures internationales. Mais comment se développe cette *articulation* du mondial et du local qui évolue aux dépens du rôle de l'Etat ? Au plan transnational, le multilatéralisme, produit de la coopération interétatique, a été submergé par la globalisation. Les OIG, les multinationales, les ONG ainsi que les réseaux issus des sociétés civiles jouent un rôle important aux côtés des Etats. Le multilatéralisme est aussi submergé en matière de sécurité car les Etats ne sont plus les seules sources de menace à la paix mondiale car désormais concurrencés par des acteurs non-étatiques (réseaux internationaux, mafias) qui pratiquent la violence transnationale⁽³⁾. Au plan local, les choses évoluent également dans la même perspective, celle de la concurrence faite à l'Etat. Les acteurs locaux (élus, entreprises, mouvements sociaux écologistes) ainsi que les divers réseaux ont gagné

(1)- Lim Wonhyuk ; Françoise Nicolas, « **Le G20 de Séoul à Cannes : vers un comité de gouvernance mondiale** », *Les rapports Ifri*, Paris : 12 Avril 2011, 19pp—<http://ifri.org/?page=detail-contribution&id=6535> (date d'accès : 10/01/2012), p. 7.

(2)-Kazancigil, *Op.Cit.*, pp. 70-71.

(3)-*Ibid.*, pp. 168-169.

en influence. Toutefois, la fonction protectrice du gouvernement central persiste toujours. L'articulation entre ces deux dimensions se fait notamment à travers l'action de certains acteurs infra-étatiques comme les collectivités locales. C'est le cas notamment des villes qui agissent aux différents niveaux, national, régional et global. Aux côtés des autres entités infra-étatiques, la ville est désormais un acteur qui compte dans l'articulation des trois échelons territorial (collectivités territoriale), étatique (Etats souverains), régional (type Union Européenne) et global (mondialisation)⁽¹⁾ Le rôle des collectivités locales agissant au-delà du cadre étatique est à l'œuvre en Europe et s'amorce désormais à l'échelle euro-méditerranéenne⁽²⁾.

Ainsi, l'interdépendance économique et sociale et la complexité du monde globalisé affectent le processus décisionnel national de deux manières : un transfert de décisions vers le niveau international, d'une part, et vers les niveaux locaux d'autre part, et ce en raison de la demande croissante de participation. Cela induit une double remise en cause des politiques publiques. Ainsi, la mondialisation rend le processus décisionnel complexe, qui se fait désormais aux différents niveaux ; infranational, national et global. Décentralisation et dérégulation ont ainsi donné une importance au gouvernement local et aux acteurs non-étatiques auxquels des fonctions significatives sont désormais imparties. Paradoxalement, cette situation inconfortable de l'Etat en fait un élément incontournable de l'*édifice*, puisqu'il est davantage appelé, comme le notent Bertucci et Alberti, à agir comme une plate-forme d'un complexe processus (consultation, négociation et élaboration de décision) qui implique divers acteurs, et ce aux différentes échelles de gouvernance. L'Etat est la plaque tournante des activités connectant multiples partenaires. Il agit comme interface dans des domaines variés et impliquant divers acteurs⁽³⁾. L'ensemble gravite donc autour de l'Etat, pivot de la mondialisation.

Conclusion

Il n'y a pas d'alternative au rôle régulateur, distributeur et social de l'Etat d'autant plus que la mondialisation est un mauvais instrument de répartition de dividendes, aussi bien au plan interétatique qu'intra-étatique. L'Etat est le seul rempart contre l'exclusion, voire le désordre. Eu égard à ses implications politiques, la question de l'exclusion est liée à celle de la représentativité des gouvernements. Sous l'effet de la dérégulation sociale rampante, qu'illustre la concurrence à rebours (socialement), la précarisation menace tout l'édifice de la protection sociale. Pour attirer les

(1)- *Ibid.*, p. 74.

(2)- Cherif Dris, « **Dynamique infra-étatique des relations euro-maghrébines : la coopération décentralisée** », In: Abdenmour Benantar (dir.), *Europe et Maghreb : voisinage immédiat, distanciation stratégique*, Alger:CREAD, 2010, pp. 119-124.

(3)- Bertucci&Albertini, *Op.Cit.*, pp. 9-14.

investissements étrangers et créer des conditions favorables à la compétitivité, certains Etats se livrent à une diminution de la protection sociale. Or, si des politiques publiques entraînent l'appauvrissement et la précarisation des couches vulnérables de la population, cela pose le problème de la légitimité des gouvernements qui les décident et les mettent en œuvre.

L'Etat demeure incontournable. Certes, ses fonctions comme ses compétences subissent de fortes altérations, rétrécissements et redéfinitions, mais c'est vers lui que l'on se retourne toujours. Même s'il est devenu un acteur parmi tant d'autres, l'Etat n'est pas un acteur comme les autres, c'est l'acteur clé dans le monde. On se demande même si l'accélération du processus de la mondialisation n'a pas, *in fine*, donné un nouvel élan à l'Etat. Certains phénomènes remettent en cause le cadre étatique, mais au fond, l'Etat est plus que jamais le cadre le plus pertinent pour la gestion des affaires de la cité mondiale. Curieusement, les forces qui grignotent ses attributs et ses compétences sont celles-là mêmes qui lui demandent d'être actif et efficace. C'est évidemment un paradoxe de la mondialisation. En outre, celle-ci se déploie et s'accroît en partie au détriment de l'Etat, or pour se développer elle a précisément besoin de lui. La mondialisation exige des Etats d'être forts car son ennemi est bien la déliquescence de l'Etat. Seul un Etat fort peut assurer une *dérégulation régulée*. Une *régulation de la dérégulation* que la crise financière et économique internationale ne fait que confirmer la nécessité. Mais la régulation exige une refonte du système financier globalisé.